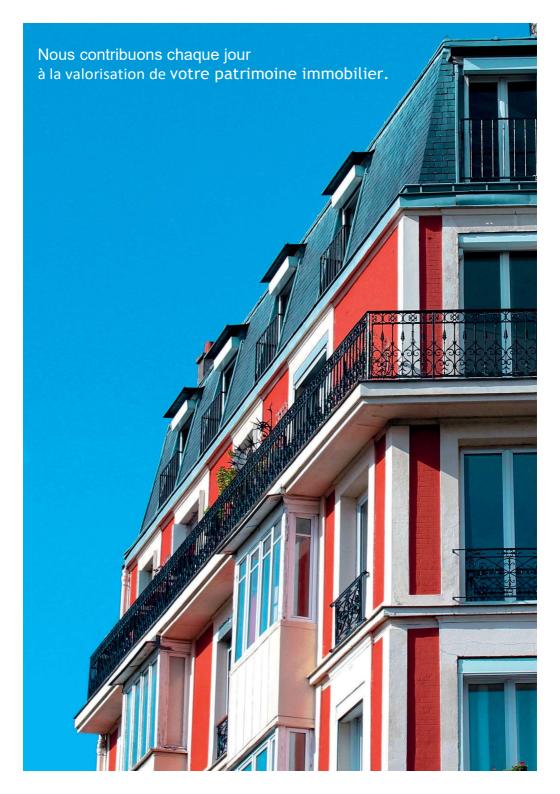
GESTION ZEN



NOTRE MISSION EN 11 POINTS

- 1. Analyser et valider les dossiers de candidature à la location, en s'assurant que toutes les garanties que vous attendez soient réunies.
- 2. Rédiger le contrat de location, faire réaliser l'état des lieux d'entrée et de sortie, les diagnostics, le tout conformément à la loi en vigueur.
- 3. Etablir les quittances, recevoir les loyers, les charges, les taxes des locataires en place et leur en donner quittance.
- 4. Vous adresser votre compte-rendu de gérance mensuel faisant apparaître vos mouvements de trésorerie.
- 5. Opérer la révision annuelle du loyer sur les bases légales des indices INSEE référencés.
- 6. Vous fournir les éléments servant à la déclaration de vos revenus fonciers.
- 7. Procéder à la régularisation des charges annuelles, avec récupération pour votre compte des charges locatives.
- 8. Vérifier et obtenir des justificatifs des assurances multirisques habitation et des entretiens de chaudières chaque année.
- 9. Assurer un service dédié dans la gestion des sinistres.
- 10. Si votre bien immobilier a besoin de travaux et de réparations, faire réaliser des devis par deux entreprises de tout corps d'état, pour être compétitif et réactif (suivi financier et administratif, sur demande nous nous déplaçons).
- 11. Gérer le suivi des éventuelles procédures de recouvrement, avec ou sans assurance complémentaire loyers impayés.



ASSURANCE DES LOYERSIMPAYÉS

Pour les baux d'habitation, ASSURANCE DES LOYERS IMPAYES.

Cette assurance couvre:

- les loyers, charges et taxes impayés par le locataire.
- les frais de recouvrement et de contentieux.
- les frais d'expulsion.
- les détériorations immobilières du bien (pour locations non meublées).

LA SECURITÉ

Par conséquent, vous êtes certains d'obtenir le montant de vos loyers indispensables pour compléter vos revenus ou pour rembourser votre éventuel emprunt.

Cette garantie est illimitée dans le temps.

LES PLUS

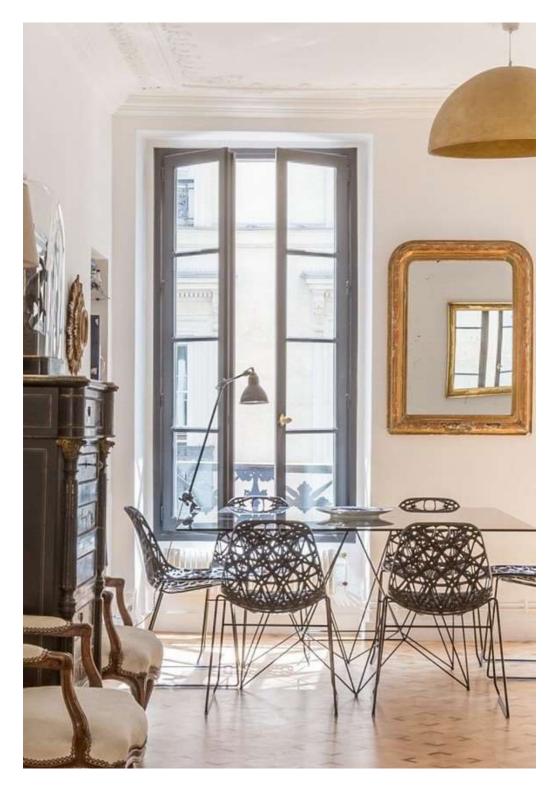
Les honoraires cotisés pour l'assurance loyers impayés, ainsi que nos honoraires de gestion sont intégralement déductibles de vos revenus fonciers.

NOTRE SERVICE LOCATION

Recherche de locataires et mise en publicité de votre bien immobilier via nos sites Internet partenaires et supports vitrines. Visites de l'appartement par nos conseillers immobiliers.

NOS FORFAITS COMPLÉMENTAIRES / NOUS CONSULTER

- Le règlement des charges auprès du syndic de copropriété de l'immeuble.
- Représentation aux assemblées générales de copropriété.
- La location de votre bien avec ou sans souscription de gestion.





DAVID BATIGNOLLES-EUROPE

39 rue de Moscou 75008 Paris

Tél.: 01.42.93.60.05

DAVID ST-GEORGES-MARTYRS

4 rue Saint-Lazare 75009 Paris

Tél.: 01.53.21.99.00

DAVID MONCEAU-TERNES

71 Bld de Courcelles 75008 Paris

Tél.: 01.47.63.08.08

DAVID CUSTINE-RAMEY

48 rue Custine 75018 Paris

Tél.: 01.42.54.16.20

DAVID MONTMARTRE-ABBESSES
7 place Charles Dullin
75018 Paris

Tél.: 01.42.54.96.66

CABINET DAVID SIÈGE

4 rue Saint-Lazare 75009 Paris

Tél.: 01.53.21.99.00

DAVID GESTION

39 rue de Moscou 75008 Paris

Tél.: 01.42.54.64.44

